



Dossier d'inscription

Saison 2023-2024

Reprise des cours septembre 2023

Les dossiers d'inscriptions sont à retourner :

- Lors des entraînements, directement au Dojo de judo situé au centre nautique de Châteaurenard Avenue Pierre de Coubertin.

Les dossiers incomplets ne seront pas traités

Pièces du dossier à compléter et à nous retourner :

- La fiche d'inscription et de renseignements
- L'autorisation parentale annuelle
- Le règlement intérieur du club
- Le certificat médical du club (*Le certificat médical est obligatoire. Il est à ramener au club **au maximum 2 semaines après le premier cours**, au-delà de cette date l'accès au tapis sera refusé.*) Le paiement de la licence FFJDA et de la cotisation



Tarif des Activités (Licence FFJDA + Cotisation)

BABY JUDO	JUDO	SELF DEFENSE /JUJITSU
205 € (40 € + 165 €)	295 € (40 € + 255 €)	265 € (40 € + 225 €)

- ½ tarif sur la cotisation à partir du 3^{ème} membre d'une même famille

Moyens de paiement :

- Chèque à l'ordre du Judo Jujitsu Club Châteaurenard
- Soit un chèque de la totalité ou 3 chèques encaissés Septembre/Octobre/Novembre (1^{er} chèque : licence + cotisation 1^{er} trimestre / 2^{ème} chèque : cotisation 2^{ème} trimestre / 3^{ème} chèque : cotisation 3^{ème} trimestre)
- Chèques vacances / Coupons Sport
- Collégiens de Provence (Fournir la copie recto verso de la carte)
- Pass' Châto
- Espèces



PLANNING DES ACTIVITÉS



JOUR	HORAIRES	ACTIVITE	AGE
Lundi	19H00 / 21H00	JUJITSU	AVANT 2008 / ADULTES
Mardi	17H45 / 18H45	JUDO	DE 6 A 9 ANS
	19H00 / 20H30	JUDO	AVANT 2013 / ADULTES
Mercredi	17H15 / 18H15	BABY JUDO	2019
	18H15 / 19H15	BABY JUDO	2018
Jeudi	19H00 / 21H00	JUJITSU	AVANT 2008 / ADULTES
Vendredi	17H45 / 18H45	JUDO	DE 6 A 9 ANS
	19H00 / 20H30	JUDO	AVANT 2013 / ADULTES

Reprise le lundi 4 Septembre2023



Fiche d'inscription et de renseignements

Le Judoka

Nom et Prénom	
Date de naissance	
Adresse postale	
Adresse email	
N° de téléphone fixe	
N° de téléphone portable	
Couleur de ceinture	

Responsables légaux

Qualité	Père, Mère, Tuteur, Autre :
Nom et Prénom	
Adresse postale	
Adresse email	
N° de téléphone fixe	
N° de téléphone portable	
Qualité	Père, Mère, Tuteur, Autre :
Nom et Prénom	
Adresse postale	
Adresse email	
N° de téléphone fixe	
N° de téléphone portable	

Autorisation parentale annuelle

Je soussigné(e) (nom et prénom du représentant légal)

Autorise mon fils ou ma fille (nom et prénom de l'enfant)

A pratiquer les Arts Martiaux au sein du Judo Jujitsu Club de Châteaurenard pour la saison 2023-2024.

Autorise le responsable de l'encadrement dans le cas où je ne pourrais être joint par téléphone, à prendre toutes dispositions pour apporter les premiers soins à mon enfant en cas de blessure sur le tatami,

Autorise le responsable de l'encadrement dans le cas où je ne pourrais être joint par téléphone à faire transporter l'enfant soit : **chez un médecin ; à l'hôpital d'Avignon ; à la polyclinique d'Avignon** (rayer les mentions inutile) A défaut, l'enfant sera pris en charge par les services d'urgence.

Autorise toute intervention qui s'avérerait indispensable conformément aux prescriptions du corps médical consulté.

Reconnaît qu'en laissant mon enfant au cours de judo ou activité du club, je m'assure de la présence du professeur ou d'un responsable et dégage l'association de toute responsabilité en dehors des heures de cours de l'enfant.

Autorise, l'enfant à se déplacer au dojo du stade Coubertin à Châteaurenard, à être transporté sur les lieux des compétitions, stages et déplacements organisés par le club en prenant place dans une voiture particulière, un bus ou tout autre moyens mis à disposition par l'association.

Reconnaît avoir été informé(e) que la prise en charge de mon enfant par les encadrants est effective seulement dans le Dojo ou à partir du lieu de rendez-vous fixé dans la convocation pour tout déplacement prévu dans le cadre du club.

Certifie que mon enfant est à jour de tous ses vaccins.

Certifie avoir produit le certificat médical de non contre-indication à la pratique du judo en entraînement et compétition datant de moins d'un an.

Autorise les dirigeants du Judo Jujitsu Club de Châteaurenard à filmer et/ou photographier mon enfant lors des entraînements, animations et tournois. A utiliser gracieusement ces images pour la réalisation et l'exploitation (reproduction et représentation) de films non commerciaux dont l'unique but est la promotion de la pratique du judo au sein du Judo Jujitsu Club de Châteaurenard, ceci sur tous supports et en tous formats pour une durée illimitée sauf dénonciation de ma part.

Fait le à Nom et signature précédés de la mention « Lu et approuvé »



Certificat médical

CERTIFICAT MÉDICAL (Exemplaire licenciés)

Je soussigné(e) docteur.....atteste que M, Mme, Melle,
l'enfant.....

- Est apte à la pratique du judo jujitsu en club

Signature ET tampon :

- Compétition (validité 1 an) / Est apte à la pratique du judo jujitsu en club

Signature ET tampon :

- Sur classement (validité 120 jours) / Est apte à la pratique du judo jujitsu en club

Signature ET tampon :

CERTIFICAT MEDICAL (Exemplaire club)

Je soussigné(e) docteur.....atteste que M, Mme, Melle,
l'enfant.....

- Est apte à la pratique du judo jujitsu en club

Signature ET tampon :

- Compétition (validité 1 an) / Est apte à la pratique du judo jujitsu en club

Signature ET tampon :

- Sur classement (validité 120 jours) / Est apte à la pratique du judo jujitsu en club

Signature ET tampon :



Règlement intérieur

Afin de conserver la **qualité des cours et les valeurs du Judo/Jujitsu**, nous vous demandons de respecter certaines règles :

Fonctionnement du club :

L'inscription au club est annuelle. Elle court du 1^{er} septembre de l'année en cours au 30 juin de l'année suivante. L'adhésion au club et le paiement des activités (licence et cotisation) sont annuels et irrévocables. Payées au mois de septembre, les prélèvements se feront sur 3 mois (octobre/novembre/décembre) ou en totalité dès l'inscription. En cas de blessure ou de maladie grave, un report de cotisation pourra être effectué sur l'année scolaire suivante après délibération du bureau. Il est obligatoire de fournir le certificat médical au format club signé et tamponné par un Médecin au maximum 2 semaines après le premier cours, au-delà de cette date l'accès au tapis sera refusé.

Pas d'entraînement durant les vacances scolaires. Les périodes de vacances sont celles de l'académie d'Aix Marseille (des stages peuvent être organisés pendant ces vacances, les dates vous seront communiquées ultérieurement). Sauf avis écrit, les parents autorisent le club à publier les photos et les prénoms des enfants sur l'ensemble des moyens de communication à sa disposition (presse écrite, réseaux sociaux, site internet...). En l'absence d'avis écrit, le club ne pourra être tenu pour responsable de ces publications. Le bureau se réunira pour toutes autres raisons non stipulées dans ce règlement.

Respect des horaires :

Les parents s'engagent à amener leur enfant au club au minimum 5 minutes avant l'horaire de début de cours afin que tous les judokas soient sur le tapis en kimono pour commencer à l'heure. Il est recommandé de ne pas arriver en retard aux cours. L'échauffement de début de séance est important afin de bien travailler et éviter les blessures. Afin d'éviter les risques d'accident dans les vestiaires, les parents doivent impérativement récupérer les enfants dès la fin de l'entraînement.

Respect de l'hygiène :

Le judo est un sport de contact, tous les judokas devront avoir une hygiène corporelle irréprochable. (Kimono propre et pas déchiré, ongles des mains et des pieds coupés courts, cheveux long noués avec un élastique sans partie métallique, port du tee-shirt interdit sous le kimono (sauf pour les féminines ou raison médicale), les bijoux sont rigoureusement interdits pendant les cours, les tongs (ZORI) ou claquettes (uniquement dédié au dojo) sont obligatoires pour les déplacements en kimono en dehors du tatami.

Respect du cours :

Afin de ne pas troubler la quiétude des pratiquants, l'accès à la salle d'entraînement est interdit aux parents et/ou spectateurs. L'utilisation de téléphone portable est strictement interdite dans l'enceinte sportive (vestiaires et dojo).

Afin d'assurer le bon déroulement des cours, les enfants devront venir équipés d'une bouteille d'eau ou d'une gourde afin de pouvoir boire dans la salle et ainsi éviter d'avoir à sortir du tatami. Les rencontres sportives organisées ne sont pas obligatoires mais vivement conseillées pour apprécier la progression des élèves.

Fait le à

Nom et signature précédés de la mention « Lu et approuvé » :